L'Accessibilité Numérique

Thaïs Révillon trevillon@jehann.fr

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

Définition

L'Accessibilité, c'est permettre à tous et toutes d'accéder, ou d'utiliser, de comprendre de façon autonome, rapide, et efficace

- Espace public
- Logement
- Transports
- Films, vidéos
- Sites web et applications
- ..

Problématiques

- Perception des informations
- Orientation dans l'espace
- Déplacement en autonomie
- Réalisations de tâches quotidiennes
- Utilisation d'outils
- Insertion sociale

L'Accessibilité, pour qui?

Les chiffres du Handicap en France



Déficience Visuelle

- 1,2M de personnes malvoyantes
- 65 000 aveugles
- 2,7M daltoniennes



Déficience Auditive

- 4M de personnes malentendantes,
- 483 000 surdité profonde ou sévère
- 1p de 50+ / 3 a des problèmes d'audition



Handicap Moteur

- 3,5M de personnes à mobilité réduite
- 9/10M de personnes ont de l'arthrose



Handicap Cognitif

- 5% de personnes dyslexiques
- 700 000 troubles du spectre autistique

Mais aussi...

- 2,5 millions de personnes illettrées en France Métropolitaine
 - o 20% de la population en Guadeloupe et en Guyane,
 - o 23% de la population Réunionnaise
 - o 58% de la population à Mayotte
- 13,7 millions de personnes de plus de 65 ans

L'accessibilité dans la vie de tous les jours



Pour les personnes non voyantes, il faut trouver des alternatives aux informations visuelles, facilement accessibles:

- Dispositifs sonores aux feux de signalisation,
- Directions retranscrites en braille
- Dalles podo-tactiles (ou BEV, pour Bandes d'éveil de mouvement)

Explication sur les BEV, sur le site hitek.fr, le 10 février 2017

L'accessibilité dans la vie de tous les jours









L'impact du handicap



<u>A Day with Jeff — Technology and Essential Tremor</u>

Accessibilité et numérique

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique?

Permettre à tout utilisateur d'accéder aux contenus et services du web, en prenant en compte :

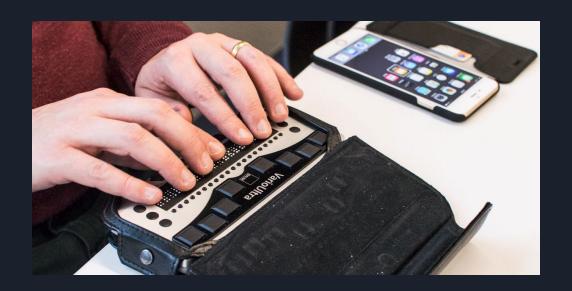
- ✓ **leur support** (ordinateur, mobile, tablette, ...),
- ✓ **leur environnement** (lumière, niveau sonore,...)
- ✓ leurs handicaps possibles (déficience visuelle, malentendants, dyslexie,...)

Utilisation du Numérique

- Divertissement et communication
 - o Films, séries, lecture, jeux vidéos
 - Applications de rencontre, Réseaux Sociaux
- Information et éducation
 - MOOC en ligne
 - Sites d'informations en ligne
 - Blogs, sites de recettes
- Administratif
 - o Améli, Pôle Emploi, CAF, Impôt
 - o Prise de rendez-vous
 - Recherche d'emploi
- Achats en ligne



Différentes manières d'utiliser le Web



Plage Braille :
Retranscrit l'écran en braille, peut-être couplé avec un lecteur d'écran
Démo: https://www.youtube.com/watch?v=DePdWynmd Y

Différentes manières d'utiliser le Web







Souris ou Joysticks adaptés (Image 1), "Puff and Sip" (Image 2), Lazer et clavier virtuel (Image 3), reconnaissance de mouvements...

Différents outils sont proposés aux personnes ayant un handicap moteur pour faciliter leur utilisation du web.

Démos: détecteur de mouvement macOS 10 : https://www.youtube.com/watch?v=NL0x-b6zZ8Y

Le Cadre Légal

L'Initiative d'Accès au Web (WAI)

"Le pouvoir du web est dans son universalité. L'accès pour tous, quel que soit le handicap, est un aspect essentiel" - Tim Berners-Lee

La mission du W3C est d'amener le Web à son plein potentiel, en développant des protocoles et des directives permettant une croissance à long terme du Web.

- 1997 : création de la Web Accessibility Initiative (WAI), ayant pour mission de proposer des solutions techniques pour rendre le web accessible à tous.
 - Recommandations
 - Développement d'outils
 - Information et formations
 - Recherche et Développement



Web Content Accessibility Guidelines 2.2

Recommendations du W3C de février 2020 : w3c.org - WCAG 2.2

Chaque individu qui souhaite utiliser le Web doit avoir du contenu qui est :

- **Perceptible** L'information et les composants de l'interface utilisateur doivent être présentés à l'utilisateur de façon à ce qu'il puisse les percevoir.
- **Utilisable** L'interface ne peut pas exiger une interaction qu'un utilisateur ne peut effectuer.
- Compréhensible Compréhension du contenu et de l'interface.
- Robuste Le contenu doit être suffisamment robuste pour être interprété de manière fiable par une large variété d'agents utilisateurs, y compris les technologies d'assistance.

Si l'un de ces principes n'est pas vrai, les utilisateurs en situation de handicap ne seront pas en mesure d'utiliser le Web.

Règles de base du WCAG

Percevable:

- Fournir un texte alternatif pour tout élément non textuel
- Fournir des alternatives pour les éléments multimédias
- Présenter chaque contenu de différentes manières accessibles à tous, sans perdre le sens
- Faciliter l'écoute et la lecture du contenu pour tous

Utilisable

- Permettre l'utilisation du clavier pour toute fonctionnalité
- Laisser le temps aux utilisateurs de lire et utiliser le contenu
- Ne pas créer de contenu pouvant créer un malaise ou l'épilepsie
- Aider les utilisateurs à naviguer et trouver le contenu
- Permettre de remplir les champs autrement qu'avec le clavier

Compréhensible

- Rendre le texte lisible et compréhensible
- Rendre l'apparition du contenu et le déroulement de la visite prévisible
- Aider les utilisateurs à éviter et corriger les erreurs

Robuste

 Maximiser la compatibilité avec les outils existants, et futurs

Convention relative aux droits des personnes handicapées

Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales.

Convention relative aux droits des personnes handicapées,

adoptée le 13 décembre 2006,

Assemblée Générale des Nations Unies.

163 pays signataires, dont la France, et l'UE.

www.un.org: texte intégral

Lois sur l'accessibilité numérique

- Article 47 de la loi Handicap du 11 février 2005;
- Décret d'application du 14 mai 2009, relatif au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA);
- Arrêté du 29 avril 2015, approuvant la version 3 du RGAA ;
- Article 106 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique ;
- Décret du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.

La loi Handicap

Selon l'Article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

-> Tout service de communication lié au Service Public (Etat, collectivités territoriales, délégataires d'une mission de service public), ou appartenant à une entreprise au chiffre d'affaire dépassant un seuil fixé doit être entièrement accessible aux personnes handicapées selon les modalité de la norme Européenne EN 301 549 V2.1.2.